

Première participation à la halte spirituelle chez les sœurs des campagnes de Lombreuil

Le thème proposé pour cette halte spirituelle : « **Vivre en paix, dans un monde violent, quelles espérances ?** »



Le thème terriblement actuel, nous le vivons au quotidien et parfois à longueur de journée à travers les médias et au-delà des informations reçues, nous ne savons quoi faire ! ...

Nous avons décidé de nous inscrire pour participer à ce séminaire et sommes reparties dimanche après-midi avec une grande satisfaction d'avoir participé.

Un accueil très chaleureux des sœurs des campagnes de Lombreuil dans un cadre superbe et un hébergement très confortable.

« Les repas partagés » ont été des moments d'échanges de partage et d'amitié.

L'approche du thème était très bien organisée avec des supports permettant l'expression de tous les participants : expression de chacun, réflexions de groupe.

Témoignages sur la violence infligée aux « demandeurs d'asile » et aux « sans Domicile Fixe » très émouvants et illustrant les démarches de paix mise en place pour soulager ces situations. Une conférence de Françoise Poisson actrice dans l'Aide aux victimes des sévices sexuels avec l'ouverture d'une cellule d'écoute gérée par des professionnels médecins, psychologues, infirmières sur le Loiret.

Ces deux journées fracturées par des temps de prières, des chants, la messe du dimanche dans la Chapelle des sœurs avec leur participation et une analyse très intéressante faite par le Père Jean Sigot sur 4 versets de la Bible.

Un week-end ponctué par des repas partagés apportés par chaque participant et une agréable promenade en forêt.

Une expérience qui nous a beaucoup apporté et que nous renouvellerons avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir.



Geneviève C, Lucrece S et Geneviève F

Actu en mots le 5 décembre : « L'Euthanasie devrait-elle être légale ? »

Laurence Brisach, animatrice de l'atelier, a fait une présentation du thème reprenant tout d'abord la définition de l'euthanasie qui est le fait de donner la mort ou de laisser mourir quelqu'un, pour abrèger une souffrance qu'on juge intolérable, parce que résultant d'une maladie incurable. Elle a rappelé qu'au moins 86,3 % des français sont favorables à une aide médicale à mourir d'après certains sondages allant même au-delà de ce chiffre pour d'autres.

Elle note qu'il n'y a pas d'harmonisation européenne laissant ainsi chaque état le soin d'encadrer le choix de la fin de vie. Plusieurs pays européens ont autorisé l'assistance médicale à la fin de vie comme le Luxembourg en 2019, l'Espagne en 2021, la Belgique et les Pays-Bas, en 2022. La Suisse a été le premier pays à accepter le suicide assisté et c'est en 1942 que le code pénal autorise l'assistance médicale à la fin

de vie dans des circonstances très précises, pratiquée par des associations mais avec un coût très élevé entre 10.000€ et 15.000€. Dans d'autres pays on avance les chiffres entre 7.000€ et 11.000€.

Elle précise qu'il existe trois formes d'euthanasie :

L'euthanasie passive qui consiste à arrêter les traitements à la demande du patient.

L'euthanasie active implique un acte qui entraîne la mort provoquée directement par un médecin.

L'euthanasie par assistance au suicide où le patient prend une substance dans le but de provoquer son décès.

Le débat s'oriente tout d'abord sur les interrogations que peuvent se poser les proches d'un patient confronté à ce problème qui est de donner

volontairement la mort pour soulager une maladie, pour d'autres d'abrèger des souffrances ou de respecter la volonté du patient. Il y a des questionnements sur la manière de pratiquer l'euthanasie, les dérives qu'il pourrait en découler pour des intérêts personnels par exemple, l'incitation sur des personnes vulnérables, les abus, les négligences.

Est-ce que l'on peut comparer l'euthanasie à une peine de mort pratiquée dans certains pays ? L'avortement peut-il être considéré comme une euthanasie ? Les participants ont chacun donné leur avis mais ont précisé qu'il fallait faire attention de ne pas remettre en cause, dans notre pays, l'abolition de la peine de mort et l'avortement, si fragile dans d'autres états même proches de nous.

Des participants donnent quelques exemples de leur expérience personnelle sur le sujet de la fin de vie.

L'autre discussion s'oriente sur La loi du 22 avril 2005, dite « loi Leonetti » qui permet à toute personne majeure la possibilité de rédiger, un document écrit, dénommé directive anticipée qui précise que les actes médicaux ne doivent pas être poursuivis par une obstination déraisonnable. A noter une évolution dans cette loi avec la loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016 qui vient renforcer les droits des malades et personnes en fin de vie en permettant notamment la sédation profonde et continue jusqu'au décès.

En conclusion les participants sont d'accord sur le fait que l'on ne parle pas assez de la maladie et de la mort qui reste un sujet tabou, notamment en famille et qu'il faut faire connaître la loi Claeys-Léonetti qui est un premier palier et surtout de la faire évoluer.

Chantal

Conférence sur la laïcité par Marie-Christine Bernard

Les deux lieux d'église en milieu rural que sont le Puits d'hiver à Chichery et Partage à Sainte Geneviève des Bois ont proposé une conférence samedi 19 novembre à Champignelles sur le thème de la laïcité. Quelques 70 personnes ont répondu à l'invitation.

Cette invitation fait suite à une lecture en petit groupe du livre : « *La laïcité ça repose Dieu* » qui s'est fait au Puits d'hiver notamment et qui nous a donné envie de poursuivre la réflexion avec l'auteure.

Marie Christine-Bernard est une femme laïque, théologienne, formée en philosophie, spécialisée en anthropologie. Elle est aussi conférencière, coach en entreprise, formatrice, auteure, comédienne.

Marie-Christine Bernard se définit comme chrétienne, issue de l'institution catholique, mais n'en fait plus partie : « Je suis toujours d'Église et disciple du Christ...pleine d'espérance pour l'Église du Christ, qui englobe tous les hommes et femmes de bonne volonté. »

Le thème de la conférence est ainsi introduit : « Je défends en tant que croyante la laïcité à la française. Mais ce cadre adapté pour vivre ses croyances est en train de basculer. »

